

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE  
FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

**TRAVAUX DIRIGÉS DE  
DROIT CONSTITUTIONNEL**

Enseignements de  
**Madame Sophie de CACQUERAY**

**Licence**  
**Premier semestre**

Année universitaire 2018-2019



## INDICATIONS GÉNÉRALES

---

Les séances de TD sont conçues comme des conférences de méthode. L'objectif de ces séances est de permettre aux étudiants de parvenir à réaliser une dissertation en fin de semestre. Les TD ne sont donc pas un approfondissement des cours magistraux. Certains points clés abordés en cours seront nécessairement abordés à nouveau, mais il est évident que les deux forment un tout indivisible.

Le semestre est réparti en 6 séances d'1h30. Les thèmes sont tous liés au cours magistral.

Chaque séance thématique contient un résumé et les prérequis de la séance, plusieurs documents et une dissertation à réaliser pour le TD suivant. Chaque sujet de dissertation sera donné une semaine avant la correction dudit sujet. Les notions fondamentales permettent d'accéder à la dissertation plus facilement.

Les documents indiqués sur la plaquette sont nécessaires mais non suffisants. Il est donc absolument indispensable d'utiliser des **sources complémentaires** pour préparer les séances, notamment les manuels et les sites internet officiels (Conseil constitutionnel, Assemblée nationale, Légifrance...). Un passage à la bibliothèque est donc nécessaire.

Les séances de TD se découpent comme suit :

- Correction de la dissertation à réaliser à la maison (40 min)
- Questions éventuelles des étudiants sur des points de cours à préciser (10 min)
- Réalisation et correction d'un autre sujet de dissertation sur le même thème pendant le TD.

### STRUCTURE DE LA PLAQUETTE POUR UNE SEANCE DE TD

---

Les séances sont conçues de la manière suivante :

Résumé : résumé du contenu du cours qui permet de situer l'étudiant.

Prérequis : ce sont les éléments fondamentaux du cours que l'étudiant doit nécessairement connaître avant la préparation de la séance.

Indications bibliographiques à rechercher : composées d'articles de doctrine, de discours ou de rappels de cours. L'intérêt est non seulement l'approfondissement du cours, mais aussi l'analyse de problématiques qui lui permettent de contextualiser les connaissances, de lier théorie et pratique, prendre du recul sur la matière et ainsi ne pas s'enfermer dans un apprentissage par cœur déconnecté des problématiques juridiques ;

Sujet de dissertation : exercice à réaliser en lien avec le cours et les éléments mentionnés ci-dessus.

## PLAN ET CALENDRIER DU SEMESTRE

---

**Séance n°1** – Méthodologie et principe de séparation des pouvoirs

**Séance n°2** – Le renouveau du pouvoir exécutif (approche historique)

**Séance n°3** – L'exécutif de 1958 à nos jours + interrogation

**Séance n°4** – L'encadrement du pouvoir législatif

**Séance n°5** – Colle intermédiaire

**Séance n°6** – La Ve République : quel régime politique ?

Séance de rattrapage éventuelle (semaine du 10 décembre)

### NOTATION DU SEMESTRE

La notation du semestre sera effectuée de la manière suivante :

- **Contrôle continu :**

- ✓ Une colle sur table à la séance 3 (il sera demandé à l'étudiant de réaliser un plan en 2 parties / 2 sous-parties). Durée : 30 minutes – 30%
- ✓ Une colle intermédiaire à la séance 5 – 50%
- ✓ Un plan détaillé à réaliser à la maison – 20%

Participation orale bonifiée sur la moyenne de TD.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE GENERALE

---

FAVOREU (Louis) *et. alii.*, *Droit constitutionnel*, Dalloz, coll. « Précis »

ARDANT (Philippe) et MATHIEU (Bertrand), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, LGDJ

AVRIL (Pierre), GICQUEL (Jean), *Lexique de droit constitutionnel*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, « Que sais-je »

GICQUEL (Jean), GICQUEL (Jean-Eric), *Droit constitutionnel et institutionnel politiques*, LGDJ

BODINEAU (Pierre), VERPEAUX (Michel), *Histoire constitutionnelle de la France*, PUF, Que sais-je ?

CARCASSONNE (Guy), DUHAMEL (Olivier), CHEVALLIER (Jean-Jacques), *Histoire de la V<sup>o</sup> République*, 1958-2012

DUVERGER (Maurice), *Les Constitutions de la France*, PUF, Que sais-je ?, 4e éd., 2004

GHEVONTIAN (Richard), *Les grandes dates de la V<sup>o</sup> République*, Coll. « A savoir » (petits livres)

GIUMMARRA (Sandrine), OLIVA (Éric), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey, coll. Aide-mémoire

HAMON (Francis), TROPER (Michel), *Droit constitutionnel*, LGDJ, Manuel

PACTET (Pierre), MELIN-SOUCRAMANIEN (Ferdinand), *Droit constitutionnel*, Sirey

## METHODOLOGIE DE LA DISSERTATION

---

La dissertation en droit consiste à présenter un sujet de manière logique (la plupart du temps en deux parties composées de deux sous-parties) afin de répondre à une problématique. Dès lors, la dissertation fait intervenir connaissances et logique. Les connaissances sont la base de la dissertation, mais restituer le cours magistral de manière brute n'est pas suffisant. Cet exercice doit faire appel à la réflexion de l'étudiant.

**La première étape** consiste en l'analyse du sujet. Chaque terme est important et doit être identifié, considéré et étudié à la lumière des autres termes du sujet. Qu'il s'agisse des mots de liaison, des concepts juridiques ou encore des bornes chronologiques, l'étudiant doit tout définir.

Exemple :

### La séparation des pouvoirs depuis 1870

« La séparation des pouvoirs » est le concept juridique à définir

« depuis 1870 » borne chronologique à appliquer la réflexion. Ainsi, tout développement qui ferait intervenir des éléments qui se situent en dehors de ces bornes serait hors-sujet.

Il est conseillé de reformuler le sujet afin de le problématiser. La problématisation du sujet permettra à l'étudiant de dégager plus facilement et rapidement toutes les connaissances relatives au traitement de la dissertation.

**La deuxième étape** a pour objet de procéder à un bilan des connaissances qui sont en rapport avec le sujet de la dissertation. Il est conseillé de noter toutes les idées, connaissances et réflexions qui viennent à l'étudiant. Tous les éléments retenus doivent être en rapport avec le sujet.

**La troisième étape** vise à regrouper les idées afin de dégager des lignes directrices et de construire un plan. Le plan doit être logique et doit également répondre à la problématique posée. Certaines logiques « types » peuvent aider l'étudiant dans la construction du plan : organisation/fonctionnement, règle/exception, principe/limites, etc. Les titres doivent cependant être formulés de manière à répondre à la problématique. Vos sous-parties doivent également répondre à la partie qui les contient et démontrer ce qui est affirmé dans le titre de ladite partie. **Vos titres doivent se différencier des titres de cours, auquel cas ils ne démontrent rien.** Exemple : « Le régime parlementaire de la III<sup>e</sup> République » n'est pas un titre de partie. « L'altération de la théorie classique du régime parlementaire sous la III<sup>e</sup> République » est un titre de partie de dissertation car il vise à démontrer quelque chose.

**La quatrième étape** consiste en l'élaboration de l'introduction. L'introduction contient 5 éléments :

- Une accroche (citation, évènement d'actualité) qui est en lien avec le sujet,
- Les définitions des termes du sujet,
- Les enjeux (trouver l'intérêt de traiter un sujet et le problème qu'il fait émerger),
- La problématique,
- L'annonce du plan (donner les idées retenues qui vont permettre de traiter le sujet). Ne pas oublier d'indiquer entre parenthèses les numéros de vos parties (I.) et (II.) après l'énoncé de chacune d'elles.

**La dernière étape** est la rédaction de la dissertation. Cette dernière comprend une introduction, un plan apparent, des chapeaux introductifs après chaque titre de partie permettant d'annoncer les sous-parties (A.) et (B.), une phrase de transition entre la partie 1 et 2 et les développements. La conclusion n'est pas recommandée pour les dissertations en droit. **La présentation, l'orthographe et la syntaxe doivent être soignées.**

### **Présentation de la dissertation**

#### **Introduction**

##### **I. Titre partie 1**

#### **Chapeau introductif (A.) et (B.)**

##### **A. Titre sous-partie A.**

##### **B. Titre sous-partie B.**

#### **Transition**

##### **II. Titre partie 2**

#### **Chapeau introductif (A.) et (B.)**

##### **A. Titre sous-partie A.**

##### **B. Titre sous-partie B.**

Quelques règles de typographie à respecter dans les dissertations :

- Le **p**résident de la **R**épublique
- Le **P**résident Pompidou
- La **R**épublique
- La **C**onstitution
- L'**É**tat
- Le **P**arlement
- Le **P**remier **m**inistre
- L'**A**ssemblée **n**ationale
- Le **S**énat
- L'**U**nion **e**uropéenne
- Le **C**onseil **c**onstitutionnel



## SÉANCE N° 1

### MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPE DE SEPARATION DES POUVOIRS

« C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser »  
« Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir »

[Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748]

**Résumé :** Issue de la pratique en Grande-Bretagne, la séparation des pouvoirs a été théorisée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Montesquieu. En France, elle est consacrée à l'article 16 de la DDHC de 1789. L'idée de Montesquieu était de chercher un système qui empêche le pouvoir d'être despotique et qui garantisse la liberté des citoyens. La séparation des pouvoirs doit ainsi aboutir à un gouvernement modéré avec un risque d'abus limité. Si on assiste aujourd'hui à un dépassement de la conception théorique de la séparation des pouvoirs, elle demeure une des caractéristiques essentielles de l'État de droit et elle est au cœur des modalités d'organisation des pouvoirs dans les régimes politiques démocratiques. Qu'il s'agisse de régimes parlementaires ou de régimes présidentiels, ces derniers reposent sur leur propre conception de la séparation des pouvoirs qu'ils ont mise en pratique. L'ensemble de ces données sont à maîtriser si l'on veut comprendre par la suite les spécificités du régime politique mis en place sous la V<sup>ème</sup> République.

**Prérequis :** maîtriser les grandes distinctions entre régime parlementaire (séparation souple des pouvoirs) et présidentiel (séparation rigide des pouvoirs) et leurs applications concrètes (régimes américains et anglais en premier lieu).

### INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

---

- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, 1748
- ROSANVALLON P., « Mieux contrôler l'exécutif, voilà la liberté des modernes ! », *Le Monde*, 17 juin 2011

Notions fondamentales : Pouvoir législatif ; Pouvoir exécutif ; Pouvoir judiciaire ; Séparation des pouvoirs/confusion des pouvoirs ; Séparation souple/séparation stricte ; Régime parlementaire dualiste/moniste ; Régime présidentiel ; Bipartisme ; *Checks and balances* ; *Cabinet / Shadow Cabinet*

### SUJET DE DISSERTATION

---

« Les équilibres institutionnels des régimes parlementaire et présidentiel »

## SÉANCE N° 2

### LA RENAISSANCE DU POUVOIR EXECUTIF APPROCHE HISTORIQUE (1870-1958)

**Résumé :** La période de 1789 à 1870 a connu diverses expériences institutionnelles. En 1870, la France opte de manière définitive pour le régime parlementaire. Ses deux éléments constitutifs (droit de dissolution et responsabilité politique des ministres) seront définitivement consacrés dans les textes constitutionnels. Toutefois, la pratique des institutions va transformer le régime parlementaire en un parlementarisme absolu. Les institutions de la Ve République seront expressément conçues pour rationaliser ce parlementarisme et éviter les échecs de la III et de la IV Républiques.

**Prérequis :** Travailler les pages 589 à 609 du Précis Dalloz de Louis FAVOREU et/ou les pages 519 à 539 du manuel de Jean GICQUEL afin de connaître les événements historiques de cette période pour comprendre les raisons de ses évolutions/maîtriser la frise chronologique des différents régimes et de leur nature politique et juridique.

**Notions fondamentales :** parlementarisme absolu, régime d'assemblée, interpellation, question de confiance, motion de censure, double investiture

#### INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

---

- Adoption de l'amendement Wallon par l'Assemblée nationale, Séance du 30 janvier 1875 (Journal officiel du 31 janvier 1875, page 827)
- Message présidentiel de Jules Grévy aux députés, 6 février 1879
- Intervention de M. Paul Reynaud à l'Assemblée nationale constituante, 28 septembre 1946
- « Vincent Auriol », par Sennep, *Le Figaro*, 9 décembre 1948

#### SUJET DE DISSERTATION

---

« Le régime politique de la France de 1870 à 1958 »

<b>SÉANCE N° 3</b> <b>L'EXECUTIF DE 1958 A NOS JOURS</b>
---

**Résumé :** L'originalité des institutions de la Ve République tient dans son pouvoir exécutif, lequel, scindé en deux entités, apparaît comme l'un des plus puissants au monde, à travers principalement l'institution du Président de la République. Cette originalité tient également au mode d'élection de ce dernier, prévu initialement au suffrage universel indirect, mais rapidement transformé pour faire du Président de la République l'un des seuls élus directement par le peuple. Elle tient enfin en la possibilité, prévue par la Constitution de 1958, de faire face à une situation de cohabitation du pouvoir au sein de l'exécutif. Ces particularismes conditionnent considérablement l'exercice du pouvoir, les relations au sein du pouvoir exécutif et, partant, les relations entre les pouvoirs.

**Prérequis :** comprendre le dualisme de l'exécutif et la répartition des rôles et des pouvoirs entre Président de la République et Premier ministre/ gouvernement ; connaître le régime juridique de la responsabilité pénale du Chef de l'État/ maîtriser les dates des différentes présidences de la Ve République de 1958 à aujourd'hui ; connaître les principaux éléments relatifs aux périodes de cohabitation et les principaux premiers ministres de la France.

**Notions fondamentales :** dualisme de l'exécutif ; dyarchie ; régime parlementaire moniste/dualiste ; cohabitation politique ; conseil des ministres ; message présidentiel.

### **INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES**

---

- Discours de Bayeux du Général de Gaulle (16 juin 1946)
- Discours du 27 août 1958 de Michel Debré devant le Conseil d'État

### **SUJET DE DISSERTATION**

---

**« Les rapports au sein de l'exécutif sous la Ve République »**

## SÉANCE N° 4

### LA Ve RÉPUBLIQUE : L'ENCADREMENT DU POUVOIR LÉGISLATIF

**Résumé :** Le pouvoir législatif constitue l'autre pan essentiel d'un régime de séparation des pouvoirs. Il a fait l'objet d'une surveillance particulièrement accrue lors de la mise en place des institutions de la Ve République, par réaction aux dérives des deux régimes républicains précédents, liée au processus de rationalisation du parlementarisme. Le Parlement est structuré selon un bicamérisme inégalitaire favorable à la chambre basse, l'Assemblée nationale. Si le principe même du bicamérisme n'a pratiquement jamais été contesté, ce n'est pas moins l'existence du Sénat que son rôle, sa fonction et sa représentativité qui firent – et font encore aujourd'hui – l'objet de vives critiques de toutes parts, alors même qu'il dispose d'un rôle tout à fait essentiel au sein de la production législative.

**Prérequis :** comprendre la répartition des compétences entre les deux chambres ; connaître la procédure législative ; les incompatibilités

**Notions fondamentales :** chambre haute ; chambre basse ; bicamérisme égalitaire et inégalitaire ; ordre du jour ; amendement ; obstruction parlementaire ; bureau de l'assemblée ; conférence des Présidents ; groupe parlementaire ; majorité et opposition parlementaire ; règlement d'assemblée ; navette parlementaire.

#### INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

---

- Discours de Bayeux du Général de Gaulle, 16 juin 1946.
- Gérard Larcher, « Le bicamérisme est une idée moderne », [lecourrierduparlement.fr](http://lecourrierduparlement.fr), 11 décembre 2014.
- BALLADUR (E.), Une Ve République plus démocratique, Fayard, 2008, 269p.

#### SUJET DE DISSERTATION

---

« La place du Parlement au sein des institutions de la Ve République »

**SÉANCE N° 5**  
**COLLE INTERMEDIAIRE**

## SÉANCE N° 6

### LA Ve RÉPUBLIQUE : QUEL RÉGIME POLITIQUE ?

**Résumé :** En réaction à l'instabilité institutionnelle caractéristique des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques, la Constitution du 4 octobre 1958 met en place un parlementarisme rationalisé. Le pouvoir exécutif, composé du président de la République et du Premier ministre et de son gouvernement, sort renforcé de l'organisation des pouvoirs telle qu'elle existe sous la V<sup>e</sup> République. Le pouvoir législatif, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, devient quant à lui le pouvoir en retrait. C'est dans ce contexte juridique qu'il faut appréhender la nature du régime de la Ve République et notamment à partir des relations entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif sous la V<sup>e</sup> République, que ce soit au niveau de la procédure législative, de la répartition des compétences ou encore des moyens d'action réciproques qui permettent à chaque pouvoir de remettre en cause l'existence de l'autre. La présente séance devra permettre de saisir la nature juridique du régime politique de la Ve République, en guise de conclusion d'un semestre articulé autour de la séparation des pouvoirs.

**Prérequis :** La répartition des compétences entre pouvoirs exécutif et législatif ; domaine de la loi et domaine du règlement ; ordonnances de l'article 37 ; moyens d'actions réciproques entre les pouvoirs.

**Notions fondamentales :** initiative de la loi ; parlementarisme rationalisé ; droit de dissolution / article 12 de la Constitution ; Responsabilité politique du gouvernement / article 49 de la Constitution.

#### INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

---

- CARCASSONNE Guy, *La Constitution*, Paris, Seuil, coll. Points, 11<sup>e</sup> édition, 2013, 466 pages – commentaires de l'article 12 de la Constitution, pp. 99-104 et de l'article 49 de la Constitution, pp. 240-252.
- FRANCOIS Bastien, « Changer de régime avec une VI<sup>e</sup> République », *Le Monde*, 3 mai 2013

#### SUJET DE DISSERTATION

---

« Les caractéristiques du régime parlementaire sont-elles toujours présentes sous la Ve République ? »